

Il se peut que l'on n'ait pas présenté cette motion plus tôt parce que les questions déferées particulièrement au comité ne sont pas de celles qui exigent beaucoup de temps ou qui donnent lieu à de grandes divergences de vues. Comme l'a dit le député de Royal (M. Brooks), il s'agit dans une certaine mesure de questions courantes: extension aux anciens combattants de Corée particulièrement des avantages offerts à ceux qui ont participé à la seconde Grande Guerre, etc. La raison donc pour laquelle cette motion est demeurée si longtemps au *Feuilleton* c'est peut-être que le Gouvernement était décidé de ne pas laisser le comité étudier certaines des questions qui préoccupent le plus les anciens combattants aujourd'hui, telle celle des allocations aux anciens combattants.

J'ai été extrêmement déçu de voir la proposition d'amendement du député de Royal et celle que vient de présenter le député de Macleod déclarées irrecevables. Il est certain qu'aucune question ne préoccupe davantage les ex-militaires que celles des taux d'allocations et du revenu supplémentaire que peuvent toucher ceux qui reçoivent les allocations à titre d'anciens combattants. C'est la question la plus importante et celle que le comité devrait avant tout étudier.

Les attributions qu'on se propose de conférer au comité semblent très restreintes, comme ce fut le cas des deux ou trois derniers comités des affaires des anciens combattants. A mon avis, c'est une grave erreur, comme l'ont d'ailleurs signalé tous ceux qui ont participé aujourd'hui à la discussion. Bien que le projet de résolution à l'étude ne mentionne pas spécialement les allocations aux anciens combattants, j'espère que le comité pourra aborder cette question. Un comité a effectivement procédé de cette façon déjà.

La question n'avait pas été mentionnée d'une façon précise dans les attributions du comité d'il y a deux ou trois ans, mais les organismes d'anciens combattants, la Légion et l'Association des anciens combattants de la marine, de l'armée et de l'aviation, ainsi que d'autres qui ont témoigné devant le comité, ont formulé des vœux à l'égard des allocations aux anciens combattants, les pensions et le reste. A la suite de nos entretiens avec ces groupements d'ex-militaires, nous avons discuté la question des allocations, bien qu'il n'en ait pas été fait mention dans les attributions du comité. J'espère que les choses se passeront de la même façon au comité cette année. Je le souhaite vivement, car si le comité qui sera institué n'est pas disposé à consacrer une partie de son temps à l'étude de la question des allocations en vue d'améliorer la situation des ex-militaires, il n'accomplira pas le travail que les anciens com-

battants du pays attendent de lui. Ce sera une grande déception pour les anciens combattants de notre pays. L'honorable représentant d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) a demandé avec force d'améliorer la loi sur les allocations aux anciens combattants, ajoutant qu'il était pleinement confiant que le gouvernement partagera son point de vue à cet égard. Cependant, je crains que les déclarations que le Gouvernement a faites et les mesures qu'il a prises au cours de la présente session, ne justifient pas une telle confiance. J'espère que l'honorable député a raison et que le Gouvernement est d'avis qu'il faut améliorer la loi pour ce qui est du montant du versement et du montant que l'ancien combattant peut gagner. J'espère que les autres honorables membres du Gouvernement qui croient qu'une telle mesure devrait être prise, feront suffisamment pression auprès de celui-ci pour que cette question soit déferée au comité des affaires des anciens combattants et qu'une mesure soit soumise en vue de tenir compte de ces points.

Le premier ministre (M. St-Laurent) a parlé il y a quelques jours des projets de loi qui restent encore à soumettre au cours de la présente session et j'ai été extrêmement déçu de ne pas l'entendre mentionner la loi sur les allocations aux anciens combattants. Comme je l'ai déjà signalé, c'est une question très urgente et au sujet de laquelle, je crois, presque tous les honorables députés sont d'avis que le Gouvernement devrait faire des concessions qui permettraient d'apporter les modifications nécessaires à la loi sur les allocations aux anciens combattants et de l'améliorer du double point de vue dont j'ai parlé.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, notre groupe a la chance exceptionnelle de posséder une autorité éminente et reconnue en matière de procédure parlementaire en la personne de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Tous se rendront donc compte, dans ces conditions, que s'il y avait eu la moindre occasion de présenter avec succès une modification à ce projet de résolution, ce serait notre groupe qui l'aurait fait, la rédaction soignée de la proposition ayant d'abord été préparée, comme d'habitude, par notre collègue de Winnipeg-Nord-Centre.

J'ai eu l'honneur et le plaisir de faire partie du comité des affaires des anciens combattants depuis 1945. Je n'ai jamais manqué de goûter fort les travaux de ce groupe. Je vais être très bref cet après-midi, comme d'habitude, mais, avant toute chose, je voudrais traiter la question des allocations aux anciens combattants et les autres questions signalées au Gouvernement par la Légion